

COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction publique
Personnel titulaire
et stagiaire
N° 04.01.01

Séance du 03 janvier 2023

L'an deux mil vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurat ion(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CORNET Anthony, Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
27/12/2022

Date d'affichage
06/01/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Il convient donc de nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur.

L'agent recenseur recevra un salaire net de 700 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

d'accepter la rémunération proposé

d'autoriser Mr le Maire à prendre les arrêtés de nominations

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

